



EDITO de l'équipe rédactionnelle : « au gui l'an neuf », et nous voici en 2006 ; cette pratique remonte à fort longtemps, et nos ancêtres les Gaulois vénéraient cette plante curieuse, aux baies blanchâtres qui ne pousse pas sur le sol et qui fleurit lorsque tout le reste de la végétation sommeille. Pour eux, cette plante, qui ne puise pas sa vie dans la terre, appartient en effet à un autre univers, celui des dieux et des défunts ; posé sur la branche inerte qui le porte, il vient rappeler que la mort peut engendrer la vie, espoir ouvert sur un « au-delà » dont les druides leur rappellent l'existence. **Tous nos vœux pour 2006** et après le gui, partageons ensemble la galette.

GROS PLAN SUR :

La paléographie

Depuis le 28 novembre, notre adhérent Mr Bernard MOREAU nous entraîne à la lecture d'actes d'état-civil des plus récents au plus anciens. La deuxième rencontre s'est terminée avec la lecture d'actes de 1749. Nous allons nous retrouver lors des prochaines réunions pour continuer cette remontée dans le temps. Il est certain que cela sera de plus en plus ardu. Nous avons à notre disposition des photocopies d'alphabet suivant les siècles. La forme d'une lettre peut varier dans un même texte, dans un même mot et quelle que soit sa position dans le mot. La lecture des documents d'archives se complique dès que l'on aborde les XVII^e et XVI^e siècle et plus avant encore. Cet exercice demande de la méthodologie et beaucoup de pratique. Il ne faut jamais interpréter un document mais le transcrire dans les termes exacts de sa rédaction originelle, l'orthographe doit être restituée à l'identique, même si elle semble choquante. Il ne faut pas « inventer » les mots illisibles, les erreurs de transcription peuvent changer le sens du texte. Nous vous invitons à nous retrouver lors de nos réunions des lundis pour déchiffrer ensemble divers documents. Des photocopies d'alphabet sont à votre disposition ainsi que des livres et un CD ROM. Nous remercions Mr MOREAU de son aide précieuse dans cet apprentissage, ceux d'entre-vous qui voudront approfondir, par la suite, trouveront des cours à l'université et aux archives départementales.

SOMMAIRE

Page 1 :

- Edito
- Gros plan sur, la paléographie

Page 2 :

- Projets
- Nous avons testé sur Internet
- Extrait de « Jacquou le croquant » d'Eugène le Roy

Page 3 :

- Dictionnaire pratique
- Noms de lieux
- La Louisiane

Page 4 :

- Le choix de notre comité de lecture
- L'écho des sections UAICF
- Le coin des cruciverbistes
- Solutions mots croisés du n°6

Supplément central :

- Les tables décennales

PROJETS : Au cours des prochaines réunions nous allons décider d'un calendrier de réalisation des travaux pour notre forum généalogie des **17 et 18 novembre 2006.**

La saisie des **recensements** continue et nous devrions commencer de sortir des documents papiers des communes déjà enregistrées.

Nous avons testé sur INTERNET :

Je remercie les internautes de me faire parvenir leurs commentaires sur les sites qu'il testent avant le 15 mars prochain pour le numéro 8.

Extrait de « **Jacquou le Croquant** » de Eugène le Roy

« Le jour qu'on commença notre procès, c'était le 29 juillet 1830. Il y avait grande rumeur dans le palais, et les avocats et tous les curieux conféraient des nouvelles de Paris qui annonçaient la Révolution. Les témoins appelés par le procureur étaient le comte, ses filles et tous ceux du château : personne autre n'avait rien vu. Dans une affaire où beaucoup de gens sont mêlés, c'est rare qu'il n'y ait pas quelque gredin acheté à bons deniers pour trahir les autres ; mais ici rien de pareil, nul ne broncha. Le Nansac me chargea fort, ainsi que dom Enjalbert qui raconta tant de choses, qu'on eût cru que lui seul savait tout ce qui s'était passé. Il m'impatienta tellement que je finis par lui dire :

--Et comment avez-vous pu voir tout ça, étant caché derrière un coffre dans le grenier ?

Tout le monde s'esclaffa de rire, ce qui lui coupa totalement la parole. .../...

Et alors notre avocat se dressa en pieds, posa son bonnet devant lui, et commença ainsi d'une voix grave et profonde son plaidoyer, reproduit en entier le lendemain par le journal *l'écho de Vésone* :

« Messieurs les jurés,

il me semble entrevoir à travers les siècles quelques traces de la justice inconsciente des choses. Ce n'est pas, certes, cette justice haute et sereine à laquelle aspire l'humanité, mais une sorte de talion vengeur qui fait que l'oppression engendre la haine, que la tyrannie suscite la révolte, que la violence appelle la violence, et l'injustice la violation des lois de la justice.

L'affaire qui vous est soumise n'est qu'un épisode de cette longue suite de soulèvements paysans, amenés par des vexations cruelles, une insolence sans bornes et par la plus brutale oppression.

Tous les coupables ne sont pas là sur ce banc derrière moi, messieurs ! Il y manque celui dont les agissements criminels ont amené les événements dont les accusés ont à répondre ; il y manque ce prétendu gentilhomme, ce petit-fils orgueilleux d'un vilain qui ramassa des monceaux d'or impur dans le ruisseau de la rue Quincampoix...

--Maître Fongrave, interrompit le président, ces appréciations rétrospectives sont inutiles ; vous n'avez pas à rechercher les origines de la fortune d'une honorable famille ; tenez-vous-en aux faits de la cause : la propriété doit être respectée...

--Monsieur le président, je souscris pleinement à cette maxime. Je respecte donc la fortune acquise par un laboureur honnête et persévérant, et je respecte aussi la propriété qui est le fruit visible du travail. Mais lorsqu'une fortune est édiflée sur la ruine publique, lorsque la propriété provient d'une vaste escroquerie, j'ai le droit comme homme et comme avocat de les flétrir et de les mépriser !

Je disais, messieurs les jurés, que le plus coupable était cet anobli qui apparaît en ce siècle comme un monstrueux anachronisme. » .../...

« Si l'on consulte l'Histoire, on ne voit que, jusqu'à la Révolution qui en fut comme la synthèse, tous les soulèvements populaires ont été causés par la tyrannie cruelle des puissants : Bagaudes, Pastoureaux, Jacques, Gauthiers, Croquants...

--Arrivez au déluge, maître Fongrave ! dit le président qui, depuis le commencement de cette plaidoirie, s'agitait fiévreusement sur son fauteuil.

--J'y suis, monsieur le président ! Ce déluge, c'est le flot populaire qui, dans ces trois jours de tempête, a submergé le trône de Charles X, en ce moment sur le chemin de l'exil !...

A cette réplique envoyée d'une voix forte, les applaudissements éclatèrent dans le public, malgré les menaces du président. Après que le silence fut rétabli, M. Fongrave continua :

--Messieurs, je termine. De même que tous ces révoltés, dont j'aurai pu grossir l'énumération ; de même que tous les innommés de l'Histoire qui ont, eux aussi, essayé en vain, pendant des siècles, de soulever le fardeau qui les écrasait, ou, pour mieux dire, la pierre du tombeau qui les recouvrait ; de même, dis-je, que tous ces malheureux ont été absous par la postérité, ceux-ci doivent être acquittés par vous. .../...

Et M. Fongrave se rassit au bruit des applaudissements.

Le procureur du roi fut tellement défermé par l'effet de cette plaidoirie, visible sur la physionomie des jurés, qu'il jugea inutile de répliquer. Quant au président, il essaya bien, en faisant son résumé, d'effacer cette impression en faisant ressortir, en grossissant les raisons du procureur et en amoindrissant celles de notre avocat, mais rien n'y fit : après une demi-heure de délibération, le jury revint avec un verdict d'acquiescement pour tous les accusés.

Vous pouvez relire cet ouvrage qui traite de la condition paysanne au XIX^e siècle, sous la Restauration, presque à l'orée de l'ère industrielle --c'est l'histoire des ancêtres de tout un chacun--.

N.B. : toute similitude avec des faits plus ou moins récents et toute extrapolation ne serait pas fortuite !

P.PERROT

DICTIONNAIRE PRATIQUE : Pour illustrer le n° 7, quelques termes employés dans la presse...

Marronnier : sujet revenant de façon cyclique au fil des saisons (la rentrée des classes, les régimes avant l'été, les fêtes de fin d'année).

Ours : au XIX^e siècle, c'était le surnom donné au patron d'une imprimerie, qui était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. L'ours désigne aujourd'hui l'endroit où sont répertoriés le nom du journal, son adresse, le nom du directeur de la publication, des responsables des rubriques, parfois des collaborateurs, sans oublier celui de l'imprimeur.

Une : première page d'un journal, elle véhicule, outre les informations essentielles, l'image du journal dans son ensemble et doit donner envie de l'acheter... ou au moins de le lire !

Chemin de fer : accroché au mur, il matérialise la structure du journal, chacun de ses « wagons » représente une double page, de la « une » à la « der », l'équipe peut y visualiser le « déroulé » du journal ainsi que l'espace accordé à chaque article. Les « marronniers viendront remplir les pages « froides » et l'actualité les « chaudes ».

NOMS DE LIEUX :

MOREY-SAINT-DENIS : (442, canton de Gevrey),

En 1120, *Mirriacus* ; en 1187, *Moreius* ; nom d'homme gallo-romain MIRRIUS avec le suffixe - (I)ACUM ; mais on pourrait penser également à une dérivation de la racine prélatine MURR- « roche, museau » ; le village est en effet au pied des rochers de la Côte. *Saint-Denis* : nom d'un célèbre vignoble, ajouté récemment au nom de la commune.

Cf. : les noms de lieux de Bourgogne, la Côte d'or, Gérard TAVERDET, 1894, CRDP n° ISBN 2-86621-050-6

LA LOUISIANE

L'année 2005 a été marquée par de nombreux phénomènes météorologiques violents. Le cyclone Katrina qui a dévasté et inondé La Louisiane a permis aux Français de se souvenir qu'ils sont à l'origine de la création de cet Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Robert Cavellier de LA SALLE (o Rouen 22.11.1643, + Louisiane 17.5.1687), fils d'un gros marchand de Rouen, entre chez les jésuites en 1658 mais, privé de ce fait de l'héritage de son père, bien qu'il ait quitté la compagnie en 1666, part chercher fortune au Canada dès 1667 ; anobli en 1674, en récompense de ses premières missions, il réalise en 1682 la descente du Mississipi et la première liaison entre la région des Grand Lacs et le golfe du Mexique. Parvenu à l'embouchure du fleuve, il prend possession de la région avoisinante au nom de la France et, en l'honneur de LOUIS XIV lui donne le nom de LOUISIANE. La colonisation ne commença qu'à partir de 1699 avec la fondation d'un établissement près du site actuel de Biloxi par Pierre LEMOYNE d'IBERVILLE (o Montréal 16.07.1661, + La Havane 9.07.1706). En 1712, Antoine CROZAT, marquis du Chatel, (o Toulouse 1655, + Paris 7.06.1738), obtint le privilège du commerce de la Louisiane et fut le fondateur de cette colonie, il fit de mauvaises affaires et céda en 1717 son privilège à LAW. La Louisiane fit alors de gros progrès et devint la base principale des activités de la Compagnie des Indes Occidentales. La Louisiane avait besoin pour son agriculture d'une importante main d'œuvre et fut le principal importateur d'esclaves africains soumis au sévère Code Noir. La Nouvelle-Orléans fondée en 1718 par Bienville est située sur le Mississipi et le lac de Pontchartrain, elle devint en 1722 la capitale de la colonie ; malgré la vente aux Etats-Unis, l'influence de la civilisation créole française y reste très grande ; son époque la plus brillante se situe dans la première moitié du XIX^e siècle ; La Louisiane fut progressivement cédée, pour partie à l'Espagne puis à l'Angleterre puis définitivement vendue aux Etats-Unis pour une somme de 80 millions de francs (traité du 30.04.1803) pour devenir en 1812 le 18^e état de l'Union. Après la victoire de Jackson sur les Britanniques en 1815, la Louisiane fit sécession en 1861. En 1863, ses ports furent rouverts par les nordistes. L'intégration raciale a rencontré de fortes résistances dans cet état, où 2/5 de la population sont des Noirs. Sa capitale Bâton Rouge est moins peuplée que la Nouvelle Orléans (2^e port des USA) ; c'était le deuxième producteur de pétrole du pays avec le plus grand hélicoptère du monde, Lafayette, qui ravitaillait les plates-formes de forage en mer des 4 000 points exploités dans le Golfe du Mexique.

La LOUISIANE est menacée de perdre son âme française après le passage de Katrina ; les communautés créole et cajun ont dû se réfugier vers des hébergements provisoires dans tout le pays. Dans les années 90 les Louisianais se revendiquant d'ascendance française n'étaient plus que 12%, aujourd'hui moins de 200 000 parlent le patois cajun, le créole ou le français à la maison alors que l'Etat de Louisiane est officiellement bilingue. Les Cajuns (ou cadiens) descendent des paysans acadiens déportés du Canada par les Anglais, les Créoles noirs ou métisses sont issus de l'esclavage, venus des Caraïbes ou d'Afrique occidentale, les Créoles blancs viennent de France ou ont été chassés de Saint-Domingue par la révolte des esclaves. L'exode de ces populations après le passage de Katrina puis un mois après de Rita risque de provoquer la disparition de ce qui faisait le charme si particulier de la Louisiane.

L'ANNEE 2006 sera l'année MOZART , avec des concerts à STRASBOURG, « les noces de Figaro » et « don Giovanni » à l'opéra Bastille ; d'autres à Salzbourg et Vienne où la maison MOZART ouvrira ses portes le 27 janvier, jour de la naissance d'AMADEUS , il y a 250 ans. Une visite aux archives départementales vous rappellera qu'il est venu à DIJON.

LE CHOIX DE NOTRE COMITE DE LECTURE :

Max Gallo, « Spartacus, la révolte des esclaves », premier tome d'une suite romanesque de cinq volumes sur les romains. Sortie le 4 janvier, pour Spartacus, qui a pris la tête de la première révolte d'esclaves, pour l'écriture de Max Gallo, pour la ressemblance de la vie à Rome avec notre époque, sophistiquée mais aussi barbare.
Eugène Le Roy, « Jacquou le croquant », son prénom c'est celui donné, par dérision, par les nobles, aux paysans ; Dans le Périgord, au XIX^e siècle, né serf, le père meurt aux galères, la mère disparaît misérablement et Jacquou hors-la-loi, donnera le signal de la révolte.
Eric-Emmanuel Schmitt, « ma vie avec Mozart », un ouvrage d'amour de l'auteur pour le compositeur. Avec un CD d'extraits d'œuvres de Mozart, les lettres de l'auteur pour expliquer l'importance de la musique de Mozart dans sa vie.

L'écho des sections UAICF Dijon :

4 février 2006 : AG UAICF DIJON

10 février 2006 : remise trophées jeunesse et sport, La Bourguignonne

25 mars 2006 : A.G. Comité sud-est à Saint Germain des Fossés

Le COIN des CRUCIVERBISTES :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												

Grille n°1

Horizontalement : **A.** en accord avec la République **B.** ne manque pas de piquants ; en désordre, pièce de la maison ou exposition sur un thème **C.** Equivalent au droit d'ainesse Quand le verre est vide. **D.** Lupin, of course ! Quel beau chanteur. **E.** poème. Voué à Faust. **F.** employeur de petites mains. Habitant d'une île. Benoît XVI, en abrégé. **G.** produit par les ouvrières. Un pays de polders. **H.** La langue des sudistes. Voyelles paires décroissantes. Mais où est donc Ornicar ? **I.** Des archives précieuses pour le généalogiste. **J.** Les cerveaux à vif ! Sans effet. **K.** Réalisées avec précision. Célèbre chanoine.

Verticalement : **1.** Avec un faste digne du Grand Siècle. **2.** Lieu de vie des Eudois. Un égyptien brûlant. Cité de fouilles, toute en désordre ! **3.** Un avenir pour Ségolène ou Michèle ? Ou pour Hillary ou Condoleezza ? **4.** Habitudes bonnes ou mauvaises. Mesure chinoise de bas en haut. Petite pomme rouge. **5.** Un des éléments du manichéisme. Port algérien sur la Méditerranée. **6.** Astre invisible mais sens dessus dessous. Lien solide, attache profonde à un lieu. **7.** L'animal qui porte un bonnet **8.** Pièce de vêtement, chant et ronde des sans-culottes **9.** Nationales, constituantes, d'actionnaires, aux membres élus ou désignés. **10.** A la mode. La 7 a été chantée par le « fou chantant ». **11.** Aristocratie. Conjonction de coordination qui marque l'addition ou l'alternative. **12.** A un rapport certain avec la définition 3. Effectué par Agricol Perdiguier, mais aussi par Jacques Anquetil, chacun dans son domaine !

SOLUTIONS MOTS CROISES DU NUMERO PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	F	L	A	M	A	N	D	E	S	
B	R	E	L	E	G	A	T	I	O	N
C	A	M	E	R	E		N	F		U
D	N	S		E	E	L		F	E	E
E	C		A	S	S	I	S	E	S	
F	A	I	R			T	I	L	T	S
G	I	C	A	R	E		T		E	E
H	S		B	A	S	Q	U	E		N
I	E	X	E	C	U	T	E	U	R	S
J	S	I	S	E	S		S	E	N	E

Vous pouvez nous contacter : NOMPrénom.....

Adresse.....

actif retraité ayant droit

Bulletin à adresser à UAICF Dijon, section généalogie, 12 rue de l'Arquebuse 21000 Dijon

LES TABLES DECENNALES

I) Historique des tables décennales

- On peut noter une absence totale de tables décennales avant 1793 (sauf initiative ponctuelle et très rare d'un curé de l'époque). Les archives départementales peuvent vous renseigner sur l'existence éventuelle de telles tables, pour une paroisse concernée.

- Les tables décennales sont inséparables de l'état civil, comme lui elles ont été instaurées par le décret du 20 septembre 1792, et comme lui elles sont tenues en double exemplaire.

- Un décret de 1910 perfectionne la tenue de ces tables.

II) Que trouve-t-on dans les tables décennales ?

Contenu : pour chaque commune, pour une période de 10 ans, une liste par ordre alphabétique des :

- naissances et reconnaissances : nom et prénom de l'enfant, date de naissance.

-mariages et divorces : nom et prénom des 2 conjoints, date de mariage et/ou de divorce.

-décès : nom et prénom du défunt, date du décès.

Périodicité : tous les 10 ans

- de 1793 à 1802 : à noter l'absence courante de table pour cette première décennie (renseignez vous auprès des archives départementales concernées)

-et période de 1803 à 1812, 1813 à 1822, 1823 à 1832, 1833 à 1842, 1843 à 1852, 1853 à 1862, 1863 à 1872, 1873 à 1882, 1883 à 1892, 1893 à 1902.

Toutes ces tables sont consultables aux archives départementales et celles suivantes (1903 à 1912, etc.) dans les communes.

Présentation des tables : en règle générale pour chaque commune, pour une décennie concernée, l'ordre est le suivant : Naissance, Reconnaissance, Mariages, Divorces, Décès.

- aux archives départementales, elles sont consultables soit sur registres - collection 3E (+ n° de la commune), mais aussi souvent elles sont numérisées et en consultation libre sur micro-ordinateur

- pour certaines communes importantes, elles sont classées sur registre séparé (Naissance, Mariage, Décès)

III) Intérêt pour les généalogistes

Les tables décennales sont d'accès aisé et au contenu précieux chaque fois que l'on ignore la date précise d'un acte.

Un bon réflexe : pour la période de 1802 à 1902, avant de vous précipiter sur les registres, consultez les tables décennales sur les patronymes que vous recherchez ; cela vous fera gagner du temps. Nous avons à votre disposition des imprimés pour relever les tables décennales.

IV) Quelques petits « pièges » à connaître

- l'inscription alphanumérique :

7bre : septembre ; 8bre : octobre ; 9bre : novembre ; Xbre : décembre

-certains chiffres sont quelquefois source de confusion (surtout les 3, 5, 7, 9)

-concernant les tables de mariages, pour la période de 1802/1812, 1813/1822, le classement est fait uniquement sur les hommes (c'est en effet, le décret de 1910 qui instaure le classement pour le mariage, au nom de l'homme et de la femme) pour la période de 1802 à 1822, il faut donc tout lire.

-attention aussi à l'orthographe des patronymes (exemple Aublon peut aussi s'écrire Oblon : donc il faut rechercher dans les A et les O).

-le classement est théoriquement par ordre alphabétique mais il n'est pas rare qu'il soit aussi fait par année (exemple les DUPUIS de 1802, puis ceux de 1803, etc.)

-concernant les naissances, vérifier en fin de liste les reconnaissances.

-concernant les mariages, vérifier en fin de liste les divorces (rappel : le divorce institué de 1792 à 1816 et supprimé à la Restauration, est rétabli par la loi Nequel le 27 juillet 1884).

-pour les naissances et décès, vous pourrez constater quelques erreurs dues à une confusion entre l'évènement naissance/décès et à sa déclaration à la mairie (1 ou 2 jours d'écart).

Et bien sûr... quelques erreurs et/ou omissions... mais à la marge.

-règle de base à ne pas oublier : toute information doit être vérifiée ; après avoir consulté les tables décennales, il faut vérifier avec l'Etat Civil.

V) Disponible sur ce sujet dans notre bibliothèque

« La Revue Française de Généalogie et d'Histoire des Familles » n°159 août/septembre 2005 page 36 à 39 (trame de cette fiche pratique)

« La Généalogie Facile » de Jean-Louis Beaucarnot page 40 et 41

« Dictionnaire guide de la Généalogie » de Michel Gasse page 112

« Le Larousse de la Généalogie » page 53,97 et 178

« Généalogie pratique, méthode, recherche » de Léo Jouniaux page 82

VI) Imprimés à votre disposition

Des imprimés sont à votre disposition au club pour relever les tables décennales.